



Harcèlement moral au travail

Par **lula**, le **05/03/2009** à **23:00**

Je suis actuellement en CDD jusqu'en juin 2009, et je subis quotidiennement un harcèlement moral au travail de la part de collègues et de la directrice d'établissement (je travaille dans l'enseignement public mais je ne suis pas fonctionnaire, contrat de droit privé). Je souhaite savoir comment m'y prendre pour porter plainte pour harcèlement et démissionner sans perdre mes droits à l'assurance chômage. Dois-je envoyer un recommandé à l'inspection académique? Dans quel ordre dois-je procéder? Autre alternative: travaillant sur 2 écoles différentes et ne subissant le harcèlement que dans une de ces 2 écoles, suis-je en droit d'exiger que l'inspecteur me change d'école afin d'éviter une démission?

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **09:00**

Bonjour, avez-vous été voir un médecin pour signaler les pressions que vous subissez ? Vous a-t-il déjà arrêté ? je crois qu'il vous faut commencer par là Ensuite ou en même temps allez voir un représentant syndical qui vous donnera la marche à suivre concernant votre statut.... Bon courage

Par **lula**, le **06/03/2009** à **21:58**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse.